

Quelles sont les missions du préfet ?

Le garant de la démocratie :

Le préfet agit également pour garantir l'exercice des libertés. Il organise les élections : avant le scrutin, il enregistre les candidatures. A l'issue du vote, il communique les résultats au ministère de l'Intérieur.

Le préfet exerce aussi son autorité dans des domaines très variés qui visent à protéger les libertés publiques : déclarations d'associations, délivrance des cartes d'identité. Les étrangers vivant en France doivent s'adresser à lui pour leur carte de séjour ou obtenir la nationalité française.

La protection de l'environnement :

Le préfet est en charge du développement durable dans le département. Il veille à la préservation du cadre naturel, par exemple, en réglementant l'activité des entreprises polluantes ou au moment de la délivrance des permis de construire.

La conduite de l'action interministérielle :

Représentant du gouvernement, le préfet s'assure de la cohérence de l'action de l'Etat dans le territoire dont il a la charge. A ce titre, les services déconcentrés sont placés sous son autorité.

